

TRANSPORTS—LES SERVICES D'ACCUEIL

Question n° 2862—M. Clarke:

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Transports à la page 32.39 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique accueil, a) quelle est la liste de tous les contrats de plus de \$2,000, b) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, c) quel pourcentage des \$16,343 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): a) Aucun.

b) Les lignes directrices suivies en matière de frais d'accueil sont celles énoncées au chapitre 360 du Manuel de politique du Conseil du Trésor.

c) Nous ne pouvons fournir les renseignements demandés dans cette question car nous n'établissons aucune ventilation des paiements concernant les invitations officielles, selon leur nature ou la catégorie des bénéficiaires.

TRANSPORTS—LE PROGRAMME DES TRANSPORTS PAR EAU

Question n° 2863—M. Clarke:

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Transports pour le Programme des transports par eau à la page 32.40 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique accueil, a) quelle est la liste de tous les contrats de plus de \$2,000, b) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, c) quel pourcentage des \$8,529 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): a) Aucun.

b) Les lignes directrices suivies en matière de frais d'accueil sont celles énoncées au chapitre 360 du Manuel de politique du Conseil du Trésor.

c) Nous ne pouvons fournir les renseignements demandés dans cette question car nous n'établissons aucune ventilation des paiements concernant les invitations officielles, selon leur nature ou la catégorie des bénéficiaires.

MAINC—LES SERVICES D'ACCUEIL

Question n° 2869—M. Clarke:

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour le Programme des affaires du Nord à la page 32.16 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique accueil, a) de quel genre de service s'agissait-il, b) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de \$2,000, à qui, c) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, d) quel pourcentage des frais d'accueil de \$26,286 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de

Questions au Feuilleton

membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

a)			
(i)	Discussions officielles avec des non-fonctionnaires (y compris le recrutement dans la Fonction publique)	\$ 714	
(ii)	Personnes en visite au Canada, tels les membres d'organismes nationaux ou internationaux.	22,178	
(iii)	Conférence organisée par le gouvernement du Canada et à laquelle sont représentés d'autres gouvernements et groupes d'affaires.	1,036	
(iv)	Hommages rendus à des Canadiens qui se sont distingués.	néant	
(v)	Services rendus par des non-fonctionnaires, à titre gratuit.	723	
(vi)	Cérémonies de lancement (pose de la première pierre, premier coup de bêche).	néant	
(vii)	Comités de planification du travail dans les programmes du Ministère, conférences ministérielles, etc.	1,635	
	Total	\$ 26,286	

c) Oui. La directive financière n° 11 du ministère qui s'inspire du Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor, chapitre 360.

d) Les frais d'accueil du Ministère peuvent se répartir comme suit: Accueil des visiteurs étrangers, 84 p. 100; Conférences auxquelles assistent des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, 10 p. 100; Autres bénéficiaires, 6 p. 100.

TRANSPORTS—LE PROGRAMME DES TRANSPORTS AÉRIENS

Question n° 2908—M. Clarke:

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Transports pour le Programme des transports aériens à la page 32.41 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres genres de services, a) comment le ministère explique-t-il l'augmentation des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, b) de quel service s'agit-il dans chaque cas, c) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de \$2,000, à qui?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): a) Le montant en dollars alloué aux autres genres de services dans les Comptes publics en 1979-1980 était rattaché aux autres services professionnels, techniques et spéciaux en 1978-1979.

b)	c)	Plus de	Moins de
Genre de service	Totaux	\$2,000	\$2,000
1. Services de comptabilité	\$ 1,300	\$	\$ 1,300
2. Services d'architecture	278		278
3. Levé aérien	13,123		187
Travaux Publics Canada		12,936	
4. Services scientifiques	20,631		4,732
B.H. Levelton Associates		12,892	
Gouvernement du Canada (CNR)		3,007	
5. Remboursement de frais de scolarité	(660)		(660)
6. Services de lutte contre l'incendie	565		565
7. Expert et évaluateur Douglas Wren	3,470	3,277	193
8. Collecte des droits d'atterrissage et de stationnement	3,450		3,450
9. Services de cautionnement et d'assurances	12,457		437
Dale & Co. Ltd.		3,115	
Nanisivik Mines Ltd.		8,905	
10. Entreposage Shell Canada	4,179	2,179	2,000
11. Mesures contre les accidents	34		34